

Par courriel

Montréal, le 6 mars 2009

Monsieur Pierre Alarie
Conseiller en aménagement
Direction des travaux publics et de l'aménagement urbain
Division permis et inspection
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Objet : Projet de réaménagement des Places l'Acadie et Henri-Bourassa

Monsieur,

Au terme des séances publiques et dans le cadre de sa démarche d'analyse, la commission souhaite obtenir les informations suivantes :

QA10 Le projet a été soumis à plusieurs reprises au comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et au comité d'architecture et d'urbanisme (CAU) de la Ville de Montréal. De plus, vous avez mentionné en séance que toute demande de permis de construction sur le site devra être soumise et approuvée par le CCU dans le cadre de l'application de la procédure de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

- **QA10a)** Après adoption des projets de règlement, le cas échéant, le projet sera-t-il à nouveau soumis au CAU ?
- **Qa10B)** Outre la procédure de PIIA, le projet devra-t-il faire l'objet d'évaluations subséquentes à l'adoption des deux projets de règlement à l'étude ?

QA11 Le projet de règlement modifiant la réglementation de zonage de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville autoriserait les usages de catégories H.7. Cette catégorie d'usage permet-elle l'implantation de services de soins pour les personnes âgées en perte d'autonomie et non autonomes?

QA12 En matière de développement durable, le sommaire décisionnel de la Ville de Montréal liste treize éléments qui ont été identifiés par l'architecte du requérant



1550, rue Metcalfe
Bureau 1414
Montréal (Québec) H3A 1X6
Téléphone : 514 872-3568
Télécopieur : 514 872-2556
ocpm.qc.ca

(doc. 2.3.2, p.4). Les éléments portent, entre autres, sur l'implantation des bâtiments pour maximiser l'ensoleillement, sur la nature des matériaux et le type de fenestration à utiliser, sur le plan d'aménagement paysager, sur le stationnement et les espaces verts. Ces éléments font-ils l'objet d'une entente formelle entre le promoteur et l'arrondissement ou la Ville ?

Merci d'avance pour votre collaboration

Stéphanie Espach
Secrétaire de la commission